

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 14 novembre 2016

Convocation du : 4 novembre 2016

Objet : Demande d'emprunt à taux zéro pour le projet de micro-crèche de la Roche des Arnauds.

L'an deux mille seize, le quatorze novembre 2016 à heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Montmaur, sous la présidence de René MOREAU, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou Charles, P. Schiazza, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF. Contoz, JM Gueyraud, R. Moreau, J. Bourbousse, C. Aubert, M. Ventre, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes.

Absents : Jean-Marie Bernard, Michel Thomas, Nathalie Ferrere, Bernadette Saudemont, Jean-Paul Artigues, Jacqueline Marcellin, Fabienne Darini, Josette Revoux.

Pouvoirs : Fabienne Darini a donné pouvoir à René Moreau,
Jacqueline Marcellin a donné pouvoir à Marc Ventre,
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à Christian Aubert,
Josette Revoux a donné pouvoir à Maurice Chautant.

La Vice-Présidente chargée des services aux habitants, Monique Barthelemy, propose aux délégués de solliciter la CAF des Hautes-Alpes pour bénéficier d'un emprunt à taux zéro pour une enveloppe maximum de 200 000 €, pour le projet de construction d'une micro-crèche à la Roche des Arnauds.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20161114-Db100a__2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2016

Publication : 30/11/2016

Pour le 1er Vice - Président



Après avoir entendu le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité, autorise l'emprunt, charge le Président des démarches administratives.

votants : 27	pour : 27	contre : 0	abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20161114-Db100a_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2016

Publication : 30/11/2016

Pour le 1er Vice - Président



Ainsi fait et délibéré à Veynes,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le 1^{er} Vice-Président,



René MOREAU